

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 27 février 2012

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 6 et 7 février 2012**

**2012 V. 3** Vœu relatif à l'installation de trois antennes relais de téléphonie mobile au 64, rue de la Santé (14e).

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Considérant l'installation, ce dimanche 29 janvier 2012, de trois antennes relais UMTS au 64, rue de la Santé (14e) par l'opérateur de Téléphonie Mobile « Free Mobile » ;

Considérant que la Mairie du 14e arrondissement a émis un avis défavorable à ce projet, le 24 août 2011 ;

Considérant le guide des relations entre les opérateurs et les communes, signé par les opérateurs et l'association des Maires de France, qui préconise « l'organisation de réunion publique d'information pour approfondir le dialogue avec l'opérateur sur la base du projet d'implantation ;

Sur la proposition de l'Exécutif,

Déclare :

- regretter les conditions de cette installation,
- demander à l'opérateur « Free Mobile » de renoncer à sa mise en service dans l'attente de l'organisation d'une réunion publique en lien avec la Mairie du 14e,
- rappeler cet opérateur à son devoir d'information, de concertation et de transparence avec les élus et les habitants.